



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 25813

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'enseignement des arts plastiques, notamment à l'université Jean-Monnet de Saint-Etienne. Il s'étonne que dans cette université les heures d'enseignement aient diminué, en particulier les heures d'enseignement pratique. Par ailleurs, les enseignants titulaires sont moins nombreux. Alors que nul n'ignore l'importance des nouvelles technologies de l'image, les secteurs comme l'infographie, la photo, la vidéo sont considérés comme des enseignements à option. Il lui demande quels sont les moyens qu'elle envisage de mettre en oeuvre pour remédier à cette situation d'autant plus que le plan annoncé par Mme la ministre le 26 novembre dernier a suscité de très grands espoirs.

Texte de la réponse

L'université Jean-Monnet a bénéficié depuis 1996 de la création de 45 emplois de personnels enseignants (et ce pendant que ses effectifs diminuaient de plus de 10 %). De ce fait l'université a mené une politique de réduction des heures complémentaires qui ne traduit nullement une réduction du potentiel enseignant mis au service des étudiants. La faculté Arts, Communication, Pédagogie, à laquelle est rattachée la filière Arts Plastiques, a, sur la même période, et contrairement à l'évolution générale du nombre d'étudiants de l'université, connu une augmentation de ses effectifs de l'ordre de 6 %. Cette discipline a donc été peu touchée par la politique de réduction des heures complémentaires engagée par l'université et son potentiel a été renforcé. Cette orientation témoigne de la volonté de l'université de rationaliser sa gestion et d'améliorer la qualité de l'enseignement des arts plastiques dispensé aux étudiants.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25813

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 avril 2000

Question publiée le : 22 février 1999, page 1000

Réponse publiée le : 10 avril 2000, page 2324